



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE

42510

Tél. 04 77 65 44 44

contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Le vingt-cinq du mois de mars deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 18 mars 2019

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. GAY Sébastien, M. Dominique DEMARE, M. Frédéric BRUSQ, Mme ARMAND Josiane.

Etait excusé : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL,

Secrétaire de séance : M. Dominique DEMARE

Le compte-rendu de la séance du 4 février est approuvé sans réserve.

Compte administratif 2018 de la commune présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Fonctionnement : + 60 083,91 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter et 27.664,90 € au financement des investissements au compte 1068.

Investissement : - 1.036,90 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2018 du SPANC présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 784,13 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Investissement : + 1560,00 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif du SPANC est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2018 de l'assainissement présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 5.654,55 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Investissement : + 1.421,64 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte de gestion du receveur municipal

M. le Maire donne connaissance des comptes de gestion du Comptable Municipal pour les budgets de la commune, du SPANC, de l'eau et l'assainissement. Sans débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion.

Vote des budgets primitifs 2019

Le budget de la commune en fonctionnement s'équilibre à 289.765,86 € et en investissement à 112.213,17 €.

Le budget du SPANC s'équilibre en fonctionnement à 5.000,00 € et en investissement à 66.300 €.

Le budget de l'assainissement en exploitation s'équilibre à 27.819,64 € et en investissement à 22.160,99 €

Les budgets primitifs 2018 commune, assainissement, spanc sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Ces taux restent donc inchangés, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,60 %,

- Taxe Foncière Bâtie : 5,01 %,

- Taxe Foncière Non Bâtie : 21,20 %

Convention avec SAUR pour la facturation de l'assainissement

M. le Maire expose au Conseil que Mme DIAS de la Trésorerie demande de séparer la facturation de l'eau et l'assainissement collectif faite par le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde.

Jusqu'à présent, c'était le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde qui facturait la redevance de l'assainissement collectif pour la commune de St Georges de Baroille, également pour St Germain Laval et St Just en Chevalet.

Cet état de fait pose, entre autres, le problème des impayés des redevables de l'assainissement collectif.

La facturation de l'assainissement collectif se réalise à partir des consommations d'eau potable des usagers. La SAUR, étant le délégataire du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde dispose d'un savoir particulier et spécial pour réaliser les factures d'assainissement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier à la SAUR la facturation de la redevance d'assainissement auprès des usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif de St Georges de Baroille. Cette facturation aura lieu **une fois par an et non plus 2 fois par an** comme actuellement.

Le coût de cette prestation s'élève à 2,00 € HT par facture émise, sachant que le nombre d'usagers est d'environ 100, soit un coût de 200 € H.T./220 € TTC, la TVA étant de 10 %.

Indemnité de la Trésorière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 26 novembre 2018 concernant l'indemnité de conseil accordée à Mme DIAS, entrée en fonction à la Trésorerie de St Germain Laval le 1er septembre 2018.

Considérant les contraintes budgétaires, le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil à Mme DIAS au taux de 50 % par an pour l'année 2019. L'indemnité de confection des documents budgétaires ne change pas, soit 30,40 € pour l'année 2019.

Questions diverses

- M. Gilles SIMON fait le compte-rendu de la réunion du **syndicat intercommunal du Forez**.

- M. Ludovic BOUTTET fait le compte-rendu du **conseil d'école**.

- **Carrières THOMAS** : le conseil donne un avis favorable pour la demande de modifications des conditions d'exploitation et de remise en état du site de la carrière.

- **Alarme école** : le conseil valide le devis d'EAS Alarme pour un montant de 1.790 € HT.

- **Photocopieur école** : le conseil valide le devis d'EVOLUTION 42 pour un montant de 2.050,00 € HT.

- **Dépôt sauvage d'ordures ménagères** : 3 sacs ont été déposés près des containers à la salle des fêtes. Un procès-verbal a été dressé et l'amende forfaitaire de 150 € a été appliquée conformément à la délibération du 18/12/2017.

- **Fête de l'école du 29 juin** organisée par le Sou des Ecoles : Suite à l'avis du conseil municipal à l'unanimité, la salle des fêtes et ses structures attenantes étaient déjà réservées par le Sou des Ecoles pour la fête du 29 juin, il a été décidé d'informer le Comité des Fêtes que la fête de la musique ne peut pas avoir lieu sur ce site le même jour.

La 6ème édition de la **foire du Bœuf** organisée par le restaurant la P'tite Poularde aura lieu les **27 et 28 avril**.

- Les prochaines **élections européennes** auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**. Un tour de rôle pour tenir le bureau de vote est établi.

- Le **Tour du Roannais** aura lieu du **31 mai au 2 juin** et passera par St Georges le **samedi 1er juin**.

Fin de séance : 22h45

Prochaine séance : Lundi 06 mai 2019 à 20 h 30

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL

Le secrétaire,
Dominique DEMARE

